

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 5

Artikel: L'auberge de jeunesse de Lausanne : une réalisation prochaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'avenir de nos jeunes

LE STAGE ARTISANAL

Il n'est pas de plus grand malheur pour un homme que de faire un métier pour lequel il n'a que peu de goût ou pas d'aptitudes. Chacun sait qu'une fois pris dans l'engrenage de la profession, il n'est pas facile d'en changer. Avec l'apprentissage déjà, ce drame est fréquent : le jeune homme est séduit par un métier dont il imagine mieux les agréments que les servitudes. Ou encore, il est poussé par ses parents vers un gain immédiat, sans songer que plus tard il ne gagnera pas plus que les autres et sera enchaîné à une tâche quotidienne qu'il déteste. Avant d'entrer en apprentissage, que sait-on du métier? Pas grand-chose. Une fois le contrat signé, l'année commencée, on s'aperçoit trop tard que tout est différent de ce que l'on avait espéré.

C'est pour éviter ces cruelles désillusions et pour faciliter aux jeunes le choix d'une carrière fait en connaissance de cause, que la Direction des écoles primaires d'Yverdon a créé, il y a sept ou huit ans déjà, le « stage artisanal ». Pour expliquer ce dont il s'agit, nous ne saurions mieux faire que de citer la circulaire que reçoivent les parents : « Nous allons recommencer notre expérience habituelle et organiser cette année encore le séminaire artisanal. Il s'agit donc d'envoyer nos garçons de dernière année quelques heures ou éventuellement quelques jours chez un ou des artisans pour leur faire prendre contact avec la profession qu'ils désirent embrasser. Après avoir exprimé son vœu, l'enfant serait dirigé chez un ou plusieurs maîtres d'état qui lui permettraient de poser des questions, de voir le travail de l'usine ou de l'atelier, même lui feraient exécuter quelques petites tâches. Les maîtres d'état seraient priés de nous communiquer leurs observations et leurs constatations. Par ce moyen, nous espérons voir nos jeunes trouver plus facilement et plus exactement leur voie... »

Ainsi, voilà notre garçon qui rêve d'être mécanicien sur automobiles. Que ce doit être agréable de piloter dans les rues de la ville les belles voitures de toutes marques dont le capot bâille dans l'atelier! Aussi s'en va-t-il, pendant quelques heures prises sur les jours d'école, tâter de ce fameux garage. Mais que de pièces noires de cambouis à nettoyer au pétrole! Que de menus écrous à rechercher dans la fosse et à classer patiemment! Que d'assemblages qui résistent, que de boulons récalcitrants! Que d'heures pénibles pour voir enfin sortir la voiture remise en état, avec au volant... le pa-

tron! Celui-là a compris. N'étant pas mécanicien dans l'âme, il choisira une autre voie.

Et les autres font les mêmes expériences : il aimait le plein-air. Une journée dans un bureau lui montre le métier commercial sous son vrai jour. Il veut être maçon? Deux jours sur le chantier l'ont ancré dans cette volonté. Ce furent deux jours merveilleux. Et pourtant, on ne s'est pas fait faute de lui « coller » les travaux rebutants. Il les a faits avec joie, intelligence et bonne humeur : ce sera un bon apprenti maçon.

Grâce à l'obligeance de la Direction des écoles, nous avons pu voir avec quelle conscience les employeurs participent à cette campagne. Ils ont compris la nécessité d'aider les jeunes à connaître le ou les métiers qu'ils envisagent d'exercer. L'Ecole professionnelle d'Yverdon, elle aussi, ouvre ses portes à ceux qui souhaitent recevoir plus tard son enseignement, et désirent faire connaissance avant.

Après chacun de ces petits stages, l'employeur remet à l'école un bref rapport, toujours rédigé avec soin et compréhension. Que ce soit une grande administration ou un modeste artisan, chacun, en quelques mots, dit ce qu'il pense de l'apprenti d'un jour : « Meticuleux et attentif. Mais chez nous, il faut être lesté et fort. Qu'il réfléchisse encore. » — « Peu observateur, défaut gênant dans notre profession. » — « Bien doué et intelligent, semble aimer notre métier, vocation à encourager », etc.

Ainsi même, certains de ces jeunes gens entreront en apprentissage chez ce même patron chez qui ils ont fait leur « stage artisanal ». D'autres, au contraire, ont pu voir à temps les dangers d'un engouement qui n'était pas tempéré par l'expérience, et il était assez tôt pour essayer autre chose. Ainsi, par cette heureuse innovation, nos jeunes gens sont aidés à passer le cap si difficile qui sépare l'âge scolaire et l'âge professionnel. En voyant de tout près, sans engagement, un ou plusieurs métiers, en prenant la lime ou le marteau, le crayon ou les ciseaux, ils pénètrent dans ce monde inconnu pour eux qu'est le travail. Ils sont assez grands maintenant pour en tirer d'utiles conclusions. C'est pourquoi la meilleure récompense que reçoivent les instigateurs du « stage artisanal », c'est le nombre de jeunes gens qui sont heureux maintenant dans le métier qu'ils ont alors choisi.

Entraide familiale yverdonnoise
(Action familiale.)

Une réalisation prochaine

L'AUBERGE DE JEUNESSE DE LAUSANNE

Depuis de nombreuses années, le nom d'Auberge de jeunesse de Lausanne était réservé à des locaux parfaitement insuffisants pour une ville de cette importance. Ce temps est maintenant révolu. Lausanne va avoir son auberge de la jeunesse. Ainsi en a décidé son Conseil communal, qui a affecté à cette construction un magnifique terrain et un crédit de 200 000 fr., tandis que le Grand Conseil vaudois, de son côté, accordait

un subside de 100 000 fr. L'achat de tout le matériel d'exploitation sera assuré par l'Association vaudoise des auberges de la jeunesse, qui deviendra locataire du nouveau bâtiment.

Cette association, qui dans son bulletin d'octobre expose les grandes lignes de ce projet, exprime en particulier sa reconnaissance à M. le conseiller d'Etat A. Maret, à M. Graber, municipal, et à leurs collabora-

teurs, qui ont fait preuve d'une réelle compréhension des besoins de la jeunesse.

Voici les détails intéressants qui sont donnés à ce sujet :

L'Auberge de jeunesse de Lausanne sera réalisée sur un terrain, propriété communale, situé en bordure de l'avenue de Bellerive, limité au nord par le chemin du Muguet, à l'est par le chemin du Stade et à l'ouest par celui du Réchoz prolongé. D'accès facile, ce bâtiment aura l'avantage de se trouver à proximité immédiate du lac, dans une situation en tout point idéale.

L'implantation sud, sud-ouest, a été adaptée à la configuration du terrain, les accès étant prévus, au nord, par le chemin du Muguet. Au sud, entre le bâtiment et l'avenue de Bellerive, on disposera d'un espace de quelque 3000 m² pour une place de jeux et de repos.

On a prévu une construction simple, mais faite avec des matériaux résistants. Elle répond exactement aux exigences du programme des auberges de jeunesse et tient largement compte des expériences faites dans ce genre d'exploitation.

Le projet, qui prévoit l'installation de huitante-six à nonante lits, a été étudié de façon à permettre aisément une extension future en cas de besoin.

Le bâtiment comporte un sous-sol partiellement excavé, un rez-de-chaussée et un étage.

Le sous-sol recevra les locaux de service nécessaires à l'exploitation : buanderie, séchoirs, garage à vélos, deux caves, ainsi qu'une chaufferie avec soute. Des abris de protection antiaérienne, conformes aux prescriptions en vigueur, y seront également aménagés. Une rampe facilitera l'accès des bicyclettes et le transport du ravitaillement.

Le rez-de-chaussée abritera les locaux communs, c'est-à-dire : le réfectoire, la salle commune, qui donnera accès à la terrasse, le bureau, la « bagagerie », l'office et la cuisine, les cabines de W.-C. pour filles et garçons. Il comprendra également l'appartement du gardien composé de deux chambres, hall et bains-W.-C. Un large escalier, à deux volées, reliera les étages, du sous-sol au premier.

L'étage sera réservé aux chambres-dortoirs qui, au nombre de neuf, pourront recevoir, selon leurs dimensions, six, huit ou douze couchettes. Ces dortoirs seront répartis en deux sections distinctes pour filles et garçons ; il leur sera adjoint un local pour infirmerie qui pourra être utilisé également comme chambre d'adultes. Chaque section possédera ses propres installations de toilettes et douches. Les armoires individuelles pour les effets et la lingerie sont prévues dans le vestibule.

LE PROBLÈME DE LA CONSTRUCTION EN HAUTEUR A LAUSANNE

Il a paru dans le Bulletin mensuel de la Banque cantonale vaudoise, d'avril 1956, un article très intéressant et on ne peut plus d'actualité au sujet des gratte-ciel. Le rédacteur de ce bulletin nous a aimablement autorisé à publier quelques extraits de cet article dans L'Habitation, à l'intention de ceux que préoccupe la disparition presque totale de terrains à bâtir dans les environs immédiats de la ville.

Nous souscrivons personnellement sans réserve aux remarques faites dans cet article, et osons espérer que les

Concours d'œuvres d'art

Mutuelle Vaudoise Accidents Lausanne

La MUTUELLE VAUDOISE ACCIDENTS ouvre un concours pour le choix des œuvres d'art destinées à son bâtiment administratif de la place de Milan à Lausanne.

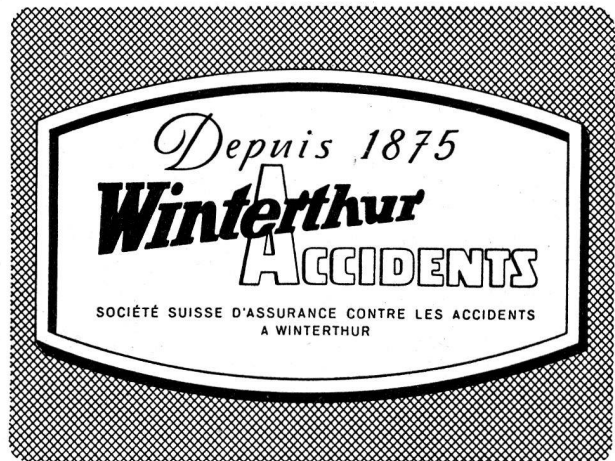
Le concours est ouvert à tous les artistes suisses.

Les œuvres faisant l'objet du présent concours seront jugées soit par un jury de sculpture, soit par un jury de peinture, soit par les deux jurys réunis.

Les projets devront être remis au siège de la MUTUELLE VAUDOISE ACCIDENTS, place de Milan, Lausanne, au plus tard le

1^{er} septembre 1956

Pour les demandes de programme, s'adresser **par lettre** à l'architecte : M. Jean TSCHUMI, rue J.-J.-Cart 5, Lausanne.



- Assurances accidents
- Responsabilité civile
- Automobiles, casco
- Vols et cautionnements
- Assurances de garantie pour entrepreneurs